

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2008

PROTECTION DU SECRET DES SOURCES DES JOURNALISTES - (n° 735)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 15

présenté par
M. Étienne Blanc, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 3

Rédiger ainsi l'alinéa 1 de cet article :

« I. – L'article 326 du même code est complété par un alinéa ainsi rédigé : »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel. La lecture de l'article sera facilitée si l'alinéa est ajouté *in fine* et non après le deuxième alinéa.